

IDLE
É SOCIALE
VERS
ALE

BILAN DES RÉALISATIONS

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL **de lutte contre l'homophobie**

2011-2016

Ensemble vers l'égalité sociale
L'unité dans la diversité

Bureau de lutte contre l'homophobie
Ministère de la Justice du Québec

1 Contexte et portée du bilan

En juin 2008, un décret du Conseil des ministres a ajouté, aux responsabilités du ministre de la Justice, celle de ministre responsable de la lutte contre l'homophobie. L'année suivante, le gouvernement a adopté la première Politique de lutte contre l'homophobie. Puis, en 2011, le premier Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016, *Ensemble vers l'égalité sociale : L'unité dans la diversité*, a été rendu public. Il était le fruit de l'engagement de 11 ministères mobilisés autour de 60 actions.

Le présent bilan trace un portrait des réalisations de ce plan d'action au regard de l'atteinte des neuf objectifs qui étaient fixés (voir la section 3, plus bas), et ce, au 31 mars 2016. Le Plan d'action constitue un jalon devant mener à la reconnaissance pleine et entière des personnes de minorités sexuelles, au respect de leurs droits, à leur soutien sur les plans institutionnel et communautaire et à l'amélioration des connaissances relatives à la diversité sexuelle.

2 Raison d'être du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 visait à appuyer la mise en œuvre de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie. Bien que le Québec soit précurseur en matière de reconnaissance de la diversité sexuelle et malgré des avancées importantes au cours des dernières années sur le plan juridique, l'égalité sociale des personnes de minorités sexuelles n'est pas atteinte. On observe encore des préjugés, de la discrimination et de l'intimidation ainsi que des crimes haineux à l'égard des personnes de minorités sexuelles.

3 Objectifs du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016

Le Plan d'action est articulé autour de quatre orientations qui se déclinent en neuf objectifs à poursuivre : sensibiliser et éduquer; favoriser la recherche; promouvoir les droits; soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits; soutenir les victimes d'homophobie; favoriser l'adaptation des services publics; soutenir l'action communautaire; coordonner l'action des institutions publiques; encourager l'adhésion des instances locales et régionales et celle des autres partenaires du gouvernement.

4 Nature des interventions stratégiques

Les ministères et organismes gouvernementaux, avec l'aide de leurs partenaires non gouvernementaux, ont mis en œuvre des mesures visant à répondre aux besoins des divers milieux en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Il s'agissait généralement d'activités de formation ou de sensibilisation, d'activités de promotion et d'information, d'activités de recherche et de transfert des connaissances, de projets visant l'implantation de pratiques exemplaires ou l'élaboration d'outils de dépistage, de prévention et d'intervention.

5 Intrants du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016

Doté d'un budget initial de 7,075 millions de dollars sur cinq ans, ce plan visait à renforcer la cohérence des actions déjà menées par les ministères et organismes et la concertation de tous les partenaires concernés afin que l'ensemble des citoyens et des acteurs sociaux puissent déployer leurs efforts de façon simultanée et coordonnée. Le budget initial était réparti comme suit :

- 1,0 million de dollars sur cinq ans pour la mise en place d'un bureau de lutte contre l'homophobie (action 59);
- 2,0 millions de dollars pour la réalisation de deux campagnes de sensibilisation (action 1);
- 0,475 million de dollars sur cinq ans pour la mise en place d'une chaire de recherche universitaire sur l'homophobie (action 27);
- 1,6 million de dollars sur cinq ans pour la création et la mise en œuvre du programme Lutte contre l'homophobie (actions 26 et 53);
- 2,0 millions de dollars sur quatre ans afin d'assurer un soutien financier complémentaire aux organismes qui défendent ou aident les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT) (actions 37 et 52).

5.1 Ressources financières

Le tableau ci-dessous détaille les budgets alloués pour les mesures phares du Plan d'action sous la responsabilité du ministère de la Justice du Québec (MJQ) : la création du Bureau de lutte contre l'homophobie, les deux campagnes de sensibilisation, la Chaire de recherche sur l'homophobie, le programme Lutte contre l'homophobie et l'appui financier complémentaire aux organismes relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (MTESS-SACAS).

TABLEAU

Sommes allouées pour la réalisation des mesures phares du Plan d'action (en milliers de dollars) par année						
Mesures phares	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Total
Bureau de lutte contre l'homophobie	200	200	200	200	200	1 000
Campagne de sensibilisation	-	930	-	-	698	1 628
Programme Lutte contre l'homophobie	591	167	- ¹	164	400	1 322
Chaire de recherche	200	200	25	25	25	475
Aide complémentaire aux organismes	-	430	465	465	480	1 840

¹ Dans le contexte des politiques de redressement budgétaire, les projets sélectionnés à la suite de l'appel de propositions de 2013-2014 ont été financés en 2014-2015.

À la suite d'exercices de révision budgétaire, les budgets des campagnes ont été fixés respectivement à 900 000 \$ pour la première en mars 2013, et à 700 000 \$ pour la seconde, tenue de décembre 2015 à mars 2016. Les coûts des deux campagnes ont excédé de 28 000 \$ le budget initial.

Au cours du quinquennat, le programme Lutte contre l'homophobie a disposé d'un budget variable, selon les années, en raison de l'affectation de sommes aux campagnes de sensibilisation et du financement de certains projets, échelonné sur plus d'une année financière.

L'appui à la mise en place de la Chaire de recherche sur l'homophobie s'est étalé sur cinq ans, selon les modalités de versements précisées dans l'entente entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le MJQ.

Quant à l'aide complémentaire, l'objectif de la mesure était triple : 1) assurer une plus grande stabilité financière aux organismes LGBT de défense des droits financés par le SACAIS; 2) favoriser la continuité de l'intervention communautaire des organismes venant en aide aux personnes LGBT; 3) appuyer les organismes ayant obtenu une reconnaissance sur le plan institutionnel, mais qui, faute de disponibilités budgétaires, ne sont pas soutenus dans leur mission. Totalisant un investissement 1,84 million de dollars sur quatre ans, la mesure a contribué à bonifier les sommes relatives à l'aide à la mission de 23 organismes.

5.2 Ressources humaines et matérielles

La coordination de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action étaient assumés, au 31 mars 2016, par les deux employés réguliers à temps complet du Bureau de lutte contre l'homophobie du ministère de la Justice : un conseiller expert et une conseillère². Rattachés au Bureau de la sous-ministre de la Justice (BSM), ces employés ont pu compter sur le soutien de leurs collègues, notamment ceux du BSM, de la Direction des communications, de la Direction des affaires juridiques et du Service du budget.

Inaugurés en septembre 2011, les locaux du Bureau de lutte contre l'homophobie sont situés dans l'édifice de la Chambre de la jeunesse de Montréal, au 410, rue de Bellechasse Est.

6 Structures de gouvernance et activités de coordination

À la suite du dévoilement du Plan d'action, le MJQ a mis sur pied le Bureau de lutte contre l'homophobie. Le Bureau a appuyé les ministères et organismes dans la mise en œuvre de leurs actions et a favorisé une compréhension commune des problématiques. De plus, il a été chargé d'administrer le programme d'aide financière Lutte contre l'homophobie et d'agir comme agent de liaison entre les organismes des communautés LGBT et les ministères et organismes gouvernementaux.

² En juin 2016, un troisième employé (de niveau professionnel) s'est joint à l'équipe. Le Bureau de lutte contre l'homophobie compte maintenant trois équivalents temps complet (ETC) autorisés.

Comme le prévoit le Plan d'action, un comité de suivi interministériel a été créé. Ce comité était composé de représentantes et représentants de huit ministères, de quatre secrétariats et du Directeur de l'état civil. Chacun de ces ministères ou organismes gouvernementaux, listés ci-dessous, était responsable de diverses mesures contenues dans le Plan d'action :

- Ministère de la Justice (MJQ);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
- Ministère de la Famille (Famille);
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- Secrétariat aux aînés (SA);
- Secrétariat à la condition féminine (SCF);
- Secrétariat à la jeunesse (SAJ);
- Secrétariat aux affaires autochtones (SAA);
- Directeur de l'état civil (DEC).

Le Comité de suivi interministériel était présidé par le Bureau de lutte contre l'homophobie. Il a veillé à ce que les actions et les stratégies des ministères et organismes, afin de contrer l'homophobie, soient mises en œuvre de manière intégrée et cohérente et qu'elles s'arriment avec celles des autres plans d'action gouvernementaux.

Au cours de ses travaux, le Comité de suivi interministériel s'est doté de deux instruments de gouvernance. En décembre 2011, il a créé un comité consultatif formé de représentantes et représentants d'une dizaine d'organismes des communautés LGBT. Son mandat est d'informer le Comité de suivi interministériel des nouveaux enjeux autour des réalités LGBT. Le Comité de suivi interministériel partage aussi son expertise concernant un ensemble de sujets relatifs à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie et de son Plan d'action. En avril 2013, il a créé un sous-comité de travail chargé de proposer des modifications aux règles de l'état civil, en vue de permettre aux personnes trans le changement de la mention du sexe sans l'obligation de subir une intervention chirurgicale ou des traitements médicaux³. C'est d'ailleurs à la suite de ces travaux qu'en décembre 2013, le projet de loi no 35, Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits, a été adopté par l'Assemblée nationale.

7 Activités et extrants du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016⁴

Dans l'ensemble, 88 % des engagements pris dans le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie ont été respectés et concrétisés. On trouvera en annexe les résultats pour chacune des mesures du Plan d'action.

³ Les travaux de ce sous-comité ont donné lieu à un rapport de consultation intitulé *Pour une modernisation du processus de changement de la mention du sexe à l'état civil*.

⁴ Les données présentées dans cette section reposent sur les renseignements fournis par les ministères et organismes partenaires.

1

Priorité 1

Reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles

Objectif 1

Sensibiliser et éduquer

(degré moyen de réalisation : 81 %)

Objectif 2

Favoriser la recherche

(degré moyen de réalisation : 100 %)

Les préjugés sont à la source des attitudes et des comportements homophobes et transphobes et incitent des personnes de minorités sexuelles à taire leur orientation sexuelle, perpétuant ainsi l'incompréhension et le rejet des différences. Par cette première priorité d'action, le gouvernement voulait déployer les efforts afin de « démystifier » les réalités propres aux diverses orientations et identités sexuelles, de favoriser la reconnaissance de ces réalités et d'approfondir les connaissances à leur égard.

Avec 31 mesures, la première priorité est celle qui a fait l'objet du plus grand nombre d'interventions. L'objectif de sensibilisation et d'éducation, qui regroupe 26 mesures, montre l'importance accordée à ce volet de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

La problématique du suicide était particulièrement ciblée comme devant faire l'objet d'une attention spéciale, tout comme trois populations : les jeunes LGBT, les femmes lesbiennes et bisexuelles et les personnes trans.

Le rôle du MSSS a été particulièrement important quant à la sensibilisation du personnel du réseau de la santé et des services sociaux et de ses partenaires. Il faut souligner que depuis 2005, les programmes nationaux de formations du MSSS relatifs aux personnes de minorités sexuelles ont donné lieu à près de 600 sessions de formation. Ce sont 15 000 intervenantes et intervenants, enseignantes et enseignants et membres du personnel d'encadrement de ces réseaux qui ont ainsi été sensibilisés dans 17 régions du Québec. Jusqu'en mars 2014, les intervenantes et intervenants de la santé et des services sociaux, de l'éducation et du milieu communautaire avaient accès à la formation gratuitement, le coût des formations étant couvert par le MSSS. Cependant, devant un déficit récurrent dû à la forte demande et à des ressources limitées, des frais d'inscription ont été exigés à partir du 1^{er} avril 2014. L'ajout des frais d'inscription a fait chuter la demande pour les formations. Depuis, de nouvelles mesures ont été prises pour offrir ces programmes aux moindres coûts possibles, de manière à inciter un plus grand nombre d'intervenantes et d'intervenants à les suivre.

En mai 2016, le MSSS a aussi produit un feuillet de sensibilisation sur le problème du suicide vécu par les jeunes de minorités sexuelles et sur les moyens d'intervention à privilégier. Cet outil est diffusé dans le réseau de la santé et des services sociaux, auprès des associations et des ordres professionnels ainsi qu'auprès des organismes d'intervention et de prévention.

La sensibilisation des coroners sur le rôle possible des problématiques de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans les suicides, ainsi que la formation des agentes et agents des services correctionnels et des policières et policiers ont été mises de l'avant par le MSP.

La présence d'homophobie en milieu de travail étant bien documentée, il était donc important d'offrir de la sensibilisation aux organisations syndicales et patronales. C'est à cet effet que le MTESS (Secrétariat du Travail) a élaboré un guide sur les droits des personnes face à l'homophobie en milieu de travail.

La création de la Chaire de recherche sur l'homophobie a été une mesure particulièrement porteuse. La Chaire et, de façon générale, les mesures visant à favoriser la recherche, ont eu pour effet de jeter des bases solides pour les interventions projetées et d'orienter ces dernières, grâce aux données précises qui ont été produites. Les réalités des personnes de minorités sexuelles au Québec sont ainsi mieux connues.

C'est ce que le MJQ s'est engagé à faire avec la première phase de la campagne de sensibilisation. La toute première action du Plan consistait à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de communication globale comprenant deux campagnes de sensibilisation sur l'homophobie. La première phase a eu lieu en 2013. Dotée d'un budget de 900 000 \$, la campagne a fait l'objet d'un déploiement multiplateforme : deux publicités diffusées à la télévision, une publicité diffusée à la radio en anglais et un site Web. En tout, 76 % de la population québécoise a été exposée à la campagne et 530 000 visites ont été enregistrées sur le site Web. Bien que la campagne ait joint principalement des personnes déjà sensibilisées à l'importance de la lutte contre l'homophobie, les débats qu'elle a suscités ont mis en évidence la persistance de préjugés homophobes et transphobes au Québec. En ce sens, elle aura sans doute servi à rendre d'autant plus indésirable l'expression de ces préjugés dans une société inclusive. Quant à la deuxième phase, elle portait sur le thème de l'intimidation, notamment de l'intimidation à caractère homophobe. Le ministère de la Justice y a consacré un budget de 700 000 \$. Elle s'est tenue de décembre 2015 à mars 2016 et elle a joint 75 % de la population québécoise.

Selon les premières estimations que l'on peut faire, les actions de sensibilisation et d'éducation mises en œuvre au cours des dernières années ont contribué à lever le voile sur les réalités des personnes de minorités sexuelles, à faire connaître les diverses formes que revêt l'homophobie et à amener les gens à prendre conscience de leurs propres préjugés à l'égard de la diversité sexuelle.

Dans les services publics ou dans la population en général, les préjugés relatifs à l'orientation sexuelle et à l'expression du genre continuent d'affecter la qualité de vie des personnes qui en sont victimes, qu'elles soient LGBT ou pas. Les manifestations d'homophobie et de transphobie s'observent davantage dans certains milieux fréquentés par les jeunes, comme le milieu sportif et l'école, où la diversité sexuelle constitue une source de malaise et d'inconfort. À titre de rappel, au secondaire, près de trois élèves sur quatre au Québec ont déjà été témoins d'intimidation, de discrimination, d'injures ou de harcèlement parce que les jeunes visés étaient ou étaient perçus comme homosexuels.

Il importe de redoubler les efforts pour promouvoir le respect de l'intégrité des personnes de minorités sexuelles. La prise en compte des problématiques LGBT dans les activités de formation destinées aux intervenantes et intervenants des milieux fréquentés par les jeunes est cruciale. Elle aura un impact important sur les conditions de vie des personnes de minorités sexuelles. De même, des efforts de sensibilisation doivent être consentis de façon à susciter chez tous les jeunes une plus grande ouverture à la diversité sexuelle et à favoriser l'inclusion.

Changer les perceptions et les opinions et renforcer les normes quant à la réprobation sociale des comportements homophobes et transphobes sont des objectifs à long terme. Ils exigent un travail de longue haleine.

2

Priorité 2

Favoriser le respect des droits des personnes de minorités sexuelles

Objectif 1

Promouvoir les droits

(degré moyen de réalisation : 100 %)

Objectif 2

Soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits (degré moyen de réalisation : 100 %)

Plusieurs personnes LGBT connaissent encore mal les lois qui assurent le respect de leurs droits ainsi que les recours possibles, ce qui contribue à perpétuer la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre. La deuxième priorité d'action misait justement sur une plus grande connaissance des droits des personnes de minorités sexuelles pour progresser vers la pleine reconnaissance de ces droits et l'égalité sociale.

Quatre actions visaient à promouvoir les droits et deux autres, à soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits. Les personnes qui ont récemment immigré au Québec et qui sont en processus d'intégration sont susceptibles d'être moins familiarisées avec le dispositif juridique protégeant les droits fondamentaux des citoyennes et citoyens au Québec. C'est pourquoi le MIDI a ajusté son programme-cadre de français afin que les droits des minorités sexuelles soient abordés dans le cadre des cours de français pour personnes immigrantes adultes. De plus, une section intitulée « Le Québec, une société ouverte à la diversité sexuelle » a été ajoutée au site Internet du MIDI. D'entrée de jeu, cette section mentionne clairement et sans détour : « Au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne interdit de faire de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre un motif de discrimination. » Le MIDI a également élaboré un *Répertoire des ressources pour personnes immigrantes et réfugiées de minorités sexuelles*, accessible sur le site Internet de Québec interculturel.

En 2014, le MTESS a rendu public et diffusé dans ses sites Internet et intranet le *Guide sur les droits des personnes face à l'homophobie en milieu de travail*, rédigé en collaboration avec la Commission des normes du travail (CNT). Ce guide s'adresse aux victimes de harcèlement ou de discrimination et constitue un soutien pour les employeurs, les syndicats, les organismes de défense des droits des travailleurs ou de défense des droits des minorités sexuelles. Il contient notamment une description générale des responsabilités de l'employeur, une description et des exemples liés à la discrimination et au harcèlement homophobes en milieu de travail, les recours offerts et des liens vers les organismes ressources.

La promotion des droits des minorités sexuelles s'est faite également par plusieurs organismes communautaires, dont sept ont été financés par le MTESS-SACAI. Le maintien du financement de quatre organismes et la reconnaissance par le MTESS-SACAI de trois nouveaux organismes de promotion et de défense des droits en 2013 ont assuré l'existence de ressources pouvant venir en aide aux victimes d'homophobie et de transphobie.

Une entente administrative signée en février 2013 entre le MJQ et le MTESS, visant à assurer une aide complémentaire annuelle aux sept organismes de défense des droits financés par le SACAI, aura assuré d'élargir leur capacité d'action. En 2015-2016, une somme de 215 000 \$ a été répartie entre ces organismes.

3

Priorité 3

Favoriser le mieux être

Objectif 1 | Soutenir les victimes d'homophobie
(degré moyen de réalisation : 94 %)

Objectif 2 | Favoriser l'adaptation des services publics
(degré moyen de réalisation : 91 %)

Objectif 3 | Soutenir l'action communautaire
(degré moyen de réalisation : 77 %)

La troisième priorité d'action consistait à veiller à ce que les populations LGBT puissent avoir accès à des ressources et à des services qui tiennent compte de leurs réalités. Cela impliquait de soutenir adéquatement les victimes d'homophobie, d'adapter le dispositif de services publics pour que ceux-ci répondent à leurs besoins et d'appuyer les organismes communautaires afin que ceux-ci puissent joindre davantage de personnes victimes d'homophobie et de transphobie.

De nombreuses problématiques de santé sociale et psychologique étaient documentées dans le rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) de 2007⁵ : détresse psychologique, anxiété, dépression, alcoolisme et toxicomanie, pratiques sexuelles à risque, idéation suicidaire, etc. Ce sont les préjugés homophobes, la discrimination, le harcèlement et l'exclusion que vivent trop de personnes de minorités sexuelles qui sont à l'origine de ces problématiques.

Le Plan d'action, comme la Politique, reconnaît l'importance du travail réalisé dans ces domaines par les organismes des communautés LGBT : des mesures ont ainsi été élaborées afin d'assurer ces organismes d'un soutien financier adéquat pour remplir leur mission et réaliser des projets particuliers.

Il faut souligner la diversité des mesures visant à répondre à la troisième priorité d'action. L'engagement du MSSS y était central afin que les services de santé et les services sociaux puissent répondre adéquatement aux besoins des personnes de minorités sexuelles.

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour que les jeunes LGBT en situation de détresse psychologique puissent avoir accès à des services appropriés. Citons, à titre d'exemples : la sensibilisation du réseau de la prévention du suicide et des intervenantes et intervenants jeunesse du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), le soutien à l'implantation des réseaux de sentinelles, l'élaboration d'un outil de vulgarisation destiné à sensibiliser les gestionnaires et les intervenants du RSSS ainsi que l'élaboration et la diffusion du guide d'implantation destiné aux intervenants *La mobilisation d'alliés contre l'homophobie en contexte scolaire*, réalisé dans le cadre du projet Mosaïk.

5 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2007). *De l'égalité juridique à l'égalité sociale – Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie, mars 2007.

De plus, de nouvelles vignettes cliniques jeunesse ont été intégrées à la formation *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*, où le dévoilement de l'orientation sexuelle et l'homophobie sont considérés comme des moments critiques à l'adolescence. Tout récemment, en mai 2016, le MSSS a publié le feuillet intitulé *Les jeunes de minorités sexuelles et la problématique du suicide*⁶.

En ce qui concerne la diffusion des outils d'évaluation en santé mentale chez les enfants et les jeunes, des enjeux liés au partage d'information et à la confidentialité sont à l'étude⁷.

Sur le plan administratif, l'adaptation de la terminologie des formulaires, en fonction des changements apportés au Code civil en 2002, s'avère un exercice plus complexe que prévu, notamment en raison des adaptations informatiques requises, et ce, tant dans le réseau de la santé et des services sociaux que dans le réseau de l'éducation. Les travaux amorcés se poursuivront au-delà de 2016.

Des progrès sont à souligner dans d'autres secteurs. Par exemple, un projet pilote en éducation à la sexualité a commencé à être implanté dans une quinzaine d'écoles à partir de l'année scolaire 2015-2016 et se terminera en 2016-2017. Dans le domaine de l'état civil, le DEC a mis au point un mécanisme d'échange qui informe les ministères et organismes gouvernementaux concernés des modifications de nom ou de mention du sexe.

Le gouvernement a concrétisé ses engagements de mieux soutenir l'action communautaire. Pour venir en aide aux personnes de minorités sexuelles, le MSSS attribue annuellement, dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), environ deux millions de dollars à une soixantaine d'organismes communautaires. De plus, une entente administrative entre le MJQ et le MSSS, conclue en février 2013, assure un soutien financier complémentaire annuel à 16 organismes relevant du MSSS et venant en aide aux personnes LGBT. En 2015-2016, cet investissement du MJQ représentait 265 000 \$.

Enfin, dès octobre 2011, le MJQ a procédé à la création du programme Lutte contre l'homophobie, en vue de soutenir des projets non récurrents de lutte contre l'homophobie et la transphobie ainsi que des projets visant à favoriser la pleine reconnaissance des personnes de minorités sexuelles dans la société québécoise. La somme accordée variant selon les années (voir tableau, p. 2), le MJQ a disposé d'au plus 591 000 \$ (en 2011-2012), puisque le budget disponible a été réduit lors de la réalisation des campagnes de sensibilisation. Depuis la création du programme, le MJQ a accordé au total 1 321 675 \$⁸ pour le financement de 64 projets portés par 42 organismes. À terme, ces projets seront parvenus à joindre plus de 230 000 Québécoises et Québécois dans plusieurs régions du Québec.

L'adaptation des services publics aux besoins particuliers des personnes LGBT est toujours d'actualité. Il faut poursuivre les efforts afin que les ressources et les services publics répondent mieux aux réalités des personnes de minorités sexuelles. Les besoins sont encore grands, notamment en région, où les services de soutien pour les personnes de minorités sexuelles sont difficiles à mettre en place en raison de la quasi-invisibilité des communautés LGBT et de la disparité des ressources.

Ces problèmes ne sont pas sans conséquence sur l'exode des personnes LGBT vers les grands centres que sont Montréal et Québec. Les besoins en ressources sont grands dans plusieurs régions, notamment en régions éloignées comme l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

6 Voir p. 5 du présent document.

7 Voir p. 5 du présent document.

8 Les dépenses réelles totales au 31 mars 2016 se chiffrent à 1 278 300 \$, le reste débordant sur l'année financière subséquente.

4

Priorité 4

Assurer une action concertée

Objectif 1

Coordonner l'action des institutions publiques (degré moyen de réalisation : 100 %)

Objectif 2

Encourager l'adhésion des instances locales et régionales et celles des autres partenaires du gouvernement (degré moyen de réalisation : 100 %)

La quatrième et dernière priorité d'action concerne la gouvernance du Plan d'action. Elle met de l'avant le besoin de concertation, non seulement entre les institutions publiques, mais aussi au sein des réseaux dans lesquels les ministères interviennent, dont le milieu municipal, et ce, afin d'assurer une action efficiente. Elle doit favoriser une coordination de l'action gouvernementale et la mise en commun des pratiques exemplaires, mais aussi un meilleur ancrage des actions et une plus grande adhésion du plus large éventail d'acteurs sociaux. Elle regroupe cinq mesures dont la réalisation est nécessaire à la mise en œuvre de la Politique québécoise et du Plan d'action.

À titre de rappel, le Comité de suivi interministériel a été créé à l'automne 2011 par le Bureau de lutte contre l'homophobie. De 2011 à 2016, le Comité a tenu 11 rencontres régulières, soit en moyenne deux réunions par année⁹, présidées par le Bureau de lutte contre l'homophobie.

Le Bureau de lutte contre l'homophobie a octroyé des subventions dans le cadre du programme Lutte contre l'homophobie. Il a assumé le rôle d'agent de liaison entre les différents groupes des communautés LGBT et les ministères et organismes gouvernementaux. Il a aussi rempli son mandat de favoriser la recherche sur l'homophobie et d'informer, de conseiller ainsi que d'aviser les hautes autorités ministérielles et gouvernementales à propos de toutes les questions relatives à la lutte contre l'homophobie et la transphobie et des conditions des personnes de minorités sexuelles.

Ces deux instances ont assuré le suivi de la mise en œuvre de la Politique et du Plan d'action, en concertation avec les ministères et organismes concernés.

Cependant, certaines responsabilités relatives à l'obligation de rendre des comptes n'ont pas pu être pleinement assumées, faute de ressources : reddition de comptes publique et suivi de type évaluatif (évaluation de programme). À ce propos, une énergie plus grande devra être consacrée à l'évaluation, en raison notamment des nouvelles exigences gouvernementales.

⁹ À ce nombre, il faudrait ajouter les six rencontres, à l'été 2014, du sous-comité interministériel sur la révision des règles de l'état civil concernant les personnes trans. On trouvera davantage d'information sur le Comité de suivi interministériel à la section 6 de ce rapport.

De plus, pour augmenter la performance et faciliter l'atteinte des objectifs fixés, le gouvernement devrait entreprendre un certain nombre d'actions :

- renforcer la capacité d'action du Bureau de lutte contre l'homophobie;
- faire preuve d'une plus grande transparence dans la mise en œuvre de chacune des mesures du Plan d'action;
- associer davantage les organismes des communautés LGBT en formalisant le rôle du Comité consultatif dans le suivi du Plan d'action et en favorisant des liens d'échange entre ce comité et le Comité de suivi interministériel;
- établir des points de contact au Bureau de lutte contre l'homophobie dans les différentes régions du Québec afin de favoriser la mobilisation et l'engagement des milieux régionaux et locaux ainsi que des partenaires du domaine privé dans la lutte contre l'homophobie;
- faire du Bureau de lutte contre l'homophobie le principal pôle de référence au gouvernement en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

8 Conclusion

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 a traduit la volonté du gouvernement du Québec de voir les perceptions et les opinions évoluer jusqu'à ce que les attitudes et les comportements homophobes disparaissent et que la diversité sexuelle soit acceptée et appréciée comme un fait de l'humanité. L'ensemble des actions aura contribué à avancer dans cette direction.

Les actions de sensibilisation et d'éducation mises en œuvre ont contribué à alimenter le dialogue public sur l'homophobie et la transphobie.

Dans les services publics ou dans la population en général, les préjugés homophobes et transphobes, la discrimination, l'exclusion ainsi que les valeurs hétérosexistes sont toujours présents et ils continuent d'affecter la qualité de vie des personnes qui en sont victimes.

Dans cette perspective, la prise en compte des problématiques LGBT dans les activités de formation destinées aux intervenantes et intervenants des services publics est cruciale. Elle devra être maintenue au cours des prochaines années et adaptée aux enjeux émergents. Elle devra viser également les secteurs peu touchés jusqu'ici.

Changer les perceptions et les opinions et renforcer les normes quant à la réprobation sociale des comportements homophobes sont des objectifs à long terme. Ils exigent un travail de longue haleine. Sur le fond, la première orientation de la politique demeure encore d'actualité. Il est donc recommandé de poursuivre le travail amorcé.

Il est également nécessaire de renforcer les mesures visant à favoriser le respect des droits des personnes LGBT. Cette deuxième orientation est aussi toujours d'actualité. Le prochain plan d'action devra cibler l'implication d'un plus large éventail d'acteurs socioéconomiques et assurer une diffusion plus large de l'information et des outils en matière de droits et libertés de la personne.

La troisième orientation engageait les services publics dans des interventions visant précisément le mieux-être, et ce, par trois moyens principaux : le soutien aux victimes d'homophobie, en particulier les jeunes plus à risque d'idéation suicidaire; l'adaptation des services publics, des outils, des programmes et des politiques; et finalement, le soutien à l'action communautaire. Sur ce dernier point, le Plan d'action a contribué à mieux reconnaître l'importance du travail réalisé par les organismes des communautés LGBT. Le soutien financier à l'action communautaire mériterait d'être consolidé.

L'adaptation des services publics doit également se poursuivre afin que ceux-ci puissent mieux répondre aux réalités des personnes LGBT. Des pas ont été franchis, mais les besoins sont encore grands, notamment en région, où les services de soutien – publics ou communautaires – pour personnes de minorités sexuelles, notamment pour les personnes trans, sont difficiles à mettre en place.

Enfin, la quatrième orientation, soit assurer une action concertée, s'est concrétisée par la mise en place d'un dispositif permanent et par l'établissement de pratiques de planification, de suivi et de reddition de comptes. D'autres efforts doivent toutefois être déployés pour augmenter l'obligation de rendre des comptes et la transparence.

Afin de jouer pleinement son rôle, le Bureau de lutte contre l'homophobie pourrait s'associer à d'autres partenaires qui ont des antennes régionales, pour créer des liens entre les partenaires LGBT et d'autres partenaires, ou s'associer à des tables existantes. Des maillages seraient aussi à créer avec les partenaires du secteur privé, qui n'ont pas été associés. L'engagement et la mobilisation de ces différents milieux sont des dimensions à penser dans un prochain plan d'action. Pour les organismes des communautés LGBT, le Bureau doit devenir le pôle de référence au gouvernement en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Orientation 1

Reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles

Premier objectif

Sensibiliser et éduquer afin de promouvoir les valeurs d'ouverture et d'inclusion à l'égard de la diversité sexuelle

Action n°1 – MJQ

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication globale, laquelle comprendra deux campagnes de sensibilisation sur l'homophobie.

La première phase a eu lieu au mois de mars 2013. Dotée d'un budget de 900 000 \$, la campagne a fait l'objet d'un déploiement multiplateforme. Deux publicités en français mettaient en scène un baiser, l'un entre deux femmes et l'autre entre deux hommes. Ce concept a été retenu en raison de l'inconfort exprimé par une partie importante de la population à l'égard des démonstrations d'affection entre personnes du même sexe en public. De plus, une publicité radiophonique en anglais a également été diffusée. Enfin, un site Web interactif a été mis en ligne. Le déploiement de cette campagne a fait l'objet d'une bonne réceptivité dans la population, malgré l'expression, parfois virulente, de préjugés homophobes sur les réseaux sociaux. Du 3 au 31 mars 2013, 76 % de la population québécoise a été exposée à la campagne. Durant cette même période, plus de 530 000 visites ont été enregistrées sur le site Web. Parmi ces visites, plus de 300 000 questionnaires ont été remplis, dont près de 10 % par des personnes « moins ouvertes » et plus de 20 % par des personnes « ouvertes, mais... ».

La deuxième campagne de sensibilisation prévue a porté sur le thème de l'intimidation. Elle s'est tenue de décembre 2015 à mars 2016, sous la supervision du ministère du Conseil exécutif. La contribution de 700 000 \$ du ministère de la Justice visait l'intimidation homophobe. Soixante-quinze pour cent (75 %) de la population québécoise a été exposée à cette deuxième campagne.

Dans les deux cas, les réalités différenciées des populations lesbienne, gaie, bisexuelle et trans ont été prises en compte.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 2 – MSSS

Poursuivre la sensibilisation sur le problème du suicide vécu par les jeunes de minorités sexuelles et sur les mécanismes de prévention afin de joindre les associations et les ordres professionnels ainsi que les organismes d'intervention et de prévention.

Le MSSS, en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais et l'Université du Québec à Montréal, était en voie de finaliser l'élaboration d'un dépliant. Celui-ci vise à sensibiliser les gestionnaires et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux aux réalités des jeunes de minorités sexuelles, aux risques auxquels ceux-ci sont exposés et aux pistes de solution pour répondre à leurs besoins. Cet outil, intitulé *Les jeunes de minorités sexuelles et la problématique du suicide*. Outil de sensibilisation, devrait être diffusé auprès des associations et des ordres professionnels ainsi qu'auprès des organismes d'intervention et de prévention. Le MSSS a octroyé une somme de 10 161 \$ aux chercheurs pour la création de l'outil.

Cette action a été réalisée à 90 %.

Action n° 3 – MSSS

Poursuivre la sensibilisation sur les réalités des personnes de minorités sexuelles et des familles homoparentales au sein des agences de la santé et des services sociaux ainsi que dans les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et auprès de leurs partenaires du réseau local de services (RLS), notamment dans les centres jeunesse.

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le MSSS a investi le champ de la sensibilisation aux réalités des personnes homosexuelles et bisexuelles. Ainsi, il a déployé des programmes de formation visant à promouvoir des pratiques institutionnelles et des modèles d'intervention qui répondent aux besoins des personnes de minorités sexuelles. Jusqu'en mars 2014, les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux avaient accès à la formation sans devoir payer de frais. En effet, entre 2011 et 2014, le MSSS a couvert le coût des formations. Toutefois, devant un déficit récurrent dû à une forte demande et à des ressources limitées, le MSSS a exigé des frais d'inscription à partir de 2014. L'ajout des frais d'inscription a eu un impact sur la demande pour les formations. La participation est passée de 1 163 intervenantes et intervenants formés en 2013-2014, à 409 en 2014-2015 et à 32 en 2015-2016.

Une entente est intervenue entre le MSSS et le ministère de la Justice (MJQ) afin de contribuer à la réduction des frais d'inscription reliés aux programmes nationaux de formation mentionnés ci-dessus. Les coûts ont pu passer de 140 \$ à 50 \$ par participant pour la période se terminant le 31 mars 2016.

Le MSSS a placé ces formations au cœur de plusieurs de ses actions pour lutter contre l'homophobie, notamment dans :

- l'action no 39 : assurer une intervention adaptée aux jeunes de minorités sexuelles;
- l'action no 44 : adapter les services d'accueil et de soins aux réalités des personnes de minorités sexuelles.

Les retombées de ces formations ont été nombreuses¹⁰ : mobilisation des acteurs des milieux régionaux, amélioration des services, changement dans les attitudes et multiplication d'initiatives locales de pratiques en réseaux. Ces formations demeurent l'une des mesures les plus structurantes pour instaurer le changement des mentalités et lancer un changement de pratiques dans les organisations.

Pour les années 2011 à 2014, les cibles de formation ont été atteintes à 98 % pour le nombre de sessions et à 81 % pour le nombre de participants. L'atteinte des cibles pour les cinq années du Plan d'action se situe à 68 % pour le nombre de sessions et à 55 % pour le nombre de participants, compte tenu de la baisse de la demande pour les formations au cours des deux dernières années.

Action n° 4 – MEES

Sensibiliser les directions des services aux étudiants dans les collèges et les universités à la problématique de l'homophobie et aux réalités vécues par les jeunes de minorités sexuelles et les familles homoparentales, afin de favoriser la mise en œuvre d'interventions locales ou régionales de lutte contre l'homophobie ainsi que l'échange des connaissances.

Le MEES a collaboré à la production, avec la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), du *Guide des bonnes pratiques en matière de lutte contre l'homophobie*. Ce document est une initiative du MEES et est destiné aux responsables des services aux étudiants et aux intervenants de première ligne dans les collèges et les universités. Il propose un éventail de mesures pouvant favoriser le sentiment de sécurité et de bien-être des étudiants de minorités sexuelles, et il met en valeur les initiatives prometteuses de quelques établissements d'enseignement supérieur du Québec. Le guide est accessible en ligne depuis février 2016. Tous les établissements, soit les 48 cégeps, les 25 collèges privés subventionnés et les 18 universités, ont été joints par cette action.

Cette action a été réalisée à 100 %.

¹⁰ Tiré de la lettre adressée au Bureau de lutte contre l'homophobie par la coordonnatrice professionnelle responsable des programmes de formation de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), M^{me} Nicole Marois, le 1^{er} mars 2012.

Action n° 5 – Famille

Sensibiliser les associations et les regroupements régionaux au sein du réseau des services de garde à l'importance de prendre en considération les réalités des familles homoparentales dans les programmes de perfectionnement offerts aux éducateurs et aux éducatrices.

En octobre 2013, le ministère de la Famille a tenu quatre séances de sensibilisation avec les quatre associations nationales des services de garde¹¹. À cette occasion, il a notamment présenté des statistiques de recensement sur les couples de même sexe ainsi que l'offre de formation de la Coalition des familles LGBT. En février 2016, des représentants de regroupements régionaux de services de garde de la région de Montréal ont participé à la séance de sensibilisation, où ont aussi été présentés les résultats de la recension des écrits sur les familles homoparentales, réalisée par le ministère de la Famille. À la connaissance du Ministère, aucune séance de perfectionnement n'a été offerte aux éducateurs et éducatrices par les associations nationales ou les regroupements régionaux de services de garde.

Cette action a été réalisée à 80 %.

Action n° 6 – MEES

Sensibiliser les partenaires nationaux, régionaux et locaux des milieux associatif et municipal ainsi que du secteur de l'éducation et de la santé aux réalités des personnes de minorités sexuelles ainsi qu'à la problématique de l'homophobie dans le sport.

Dans le but de sensibiliser le milieu sportif à la problématique de l'homophobie, le MEES a entrepris de réaliser une mise à jour de l'état des connaissances. Depuis 2010, année où la Journée internationale de lutte contre l'homophobie fut vouée au sport, des études et rapports ont été réalisés par différents chercheurs et différentes organisations. Le recensement de ces écrits et l'inventaire des ressources en matière de lutte contre l'homophobie dans le sport sont toujours en cours et le MEES entend les faire connaître au milieu sportif en 2017.

Cette action a été réalisée à 75 %.

Action n° 7 – MSP

Continuer de sensibiliser les coroners aux facteurs contributifs, dont l'homophobie, lors d'une investigation sur un cas de suicide.

Dans le but d'outiller convenablement les coroners et de les sensibiliser à la question de l'homophobie, le Bureau du coroner a élaboré et distribué une grille d'analyse comprenant les divers facteurs de risque à prendre en considération lors de l'investigation d'un suicide probable. Basé sur la littérature scientifique existante, cet aide-mémoire regroupe les facteurs de risque du suicide en différents thèmes reconnus comme étant potentiellement significatifs dans la prise en compte des événements précédant le décès. Parmi les éléments à examiner, l'aide-mémoire mentionne explicitement l'intimidation, qui va souvent de pair avec l'homophobie et qui inclut notamment toute manifestation désobligeante à l'endroit de l'orientation sexuelle d'une personne.

¹¹ Association québécoise des centres de la petite enfance, Rassemblement des garderies privées du Québec, Association des garderies privées du Québec, Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance.

En plus de la sensibilisation qui est faite dès la toute première formation des candidats coroners, la question de l'homophobie et de l'intimidation fait l'objet de présentations dans les colloques que le Bureau du coroner a recommencé à organiser annuellement.

De plus, le Bureau du coroner a créé un comité de réflexion et de suivi quant aux actions qui pourraient être mises en place concernant la lutte contre l'homophobie. Le comité maintient des liens étroits de collaboration avec la Coalition des familles LGBT.

Grâce aux efforts déployés par le Bureau du coroner et à l'excellente collaboration des intervenants de la communauté LGBT, il est permis d'affirmer que tous les coroners – nouveaux et d'expérience – sont plus sensibilisés que jamais aux facteurs contributifs aux suicides, notamment l'homophobie élargie ainsi que les problématiques liées à l'identité ou à l'orientation sexuelle. L'existence d'un comité activement et entièrement consacré au suivi des enjeux LGBT assure une préoccupation constante à ce sujet au sein du Bureau du coroner.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 8 – MTESS

Sensibiliser les grandes associations syndicales afin de leur rappeler l'importance d'assurer des milieux de travail exempts de toute forme d'homophobie, de même que l'obligation d'égalité de traitement qu'une association accréditée doit respecter à l'endroit des salariés qu'elle représente concernant notamment les plaintes de discrimination et de harcèlement basées sur le motif de l'orientation sexuelle.

Voir l'action 9 qui suit.

Action n° 9 – MTESS

Sensibiliser les grandes associations patronales afin de leur rappeler l'importance d'assurer des milieux de travail exempts de toute forme d'homophobie et pour les inviter à informer les gestionnaires des entreprises du secteur privé quant à leurs responsabilités légales concernant l'application de la législation sur la reconnaissance des conjoints de même sexe, l'union civile et les nouvelles règles de filiation.

L'ancien ministère du Travail (maintenant Secrétariat du travail) a produit, en collaboration avec la Commission des normes du travail (CNT, maintenant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail), le *Guide sur les droits des personnes face à l'homophobie en milieu de travail* (Guide). Lancé en collaboration avec la Chambre de commerce gaie du Québec le 26 février 2014 à Montréal, le Guide s'adresse aux victimes de harcèlement ou de discrimination et constitue un soutien pour les employeurs, les syndicats, les organismes de défense des droits des travailleurs ou de défense des droits des minorités sexuelles. Un passage précis est consacré aux responsabilités des syndicats en matière d'égalité de traitement. Le Guide contient notamment une description générale des responsabilités de l'employeur, une description et des exemples liés à la discrimination et au harcèlement homophobes en milieu de travail, les recours offerts et des liens vers les organismes ressources. Le Guide est accessible dans les sites Internet et intranet du Secrétariat du travail et de la CNT. De plus, un message pour souligner le lancement du Guide a été envoyé à l'ensemble des grandes associations syndicales et patronales. Le Guide a été diffusé auprès de plus de 200 organisations

patronales ou syndicales, médias spécialisés, organismes de défense des droits, ministères et organismes gouvernementaux. Le MTESS a assuré sa collaboration dans toutes les demandes que ces associations ont faites et il s'engage à continuer d'accompagner celles-ci pour favoriser des milieux de travail exempts de toute forme d'homophobie.

Depuis son lancement en 2014, la version électronique du Guide a été consultée plus de 3 000 fois. Afin d'augmenter le nombre de consultations, le MTESS a effectué une mise à jour du Guide en mai 2016.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 10 – MJQ

Sensibiliser les différents intervenants judiciaires et le personnel administratif des tribunaux administratifs à la problématique de l'homophobie et aux réalités des personnes de minorités sexuelles.

En 2014, le MJQ a mené des consultations auprès d'informateurs clés (juristes, chercheurs universitaires et intervenants du milieu communautaire) pour évaluer les besoins en matière de sensibilisation des intervenants judiciaires et du personnel administratif. Le travail préalable de documentation des besoins étant réalisé, la prochaine étape consiste à déterminer les instances de formation concernées et à amorcer les échanges avec les responsables des programmes de formation afin d'intégrer les contenus de formation appropriés. L'approche, l'élaboration et la validation de la formation restent à déterminer.

Cette action a été réalisée à 30 %.

Action n° 11 – MSSS

S'assurer que la formation offerte aux groupes, aux organismes ainsi qu'aux personnes collaborant aux réseaux de sentinelles soit adaptée afin d'aborder les réalités des jeunes de minorités sexuelles.

Les réseaux de sentinelles en prévention du suicide sont implantés dans divers milieux communautaires et institutionnels fréquentés par les jeunes : milieu scolaire (écoles secondaires, cégeps, universités), milieu communautaire (carrefours jeunesse-emploi, maisons de jeunes, organismes de loisirs et autres), divers milieux de travail (15 ans et plus) et autres milieux.

Ces réseaux sont déployés dans toutes les régions du Québec.

Le MSSS soutient financièrement l'Association québécoise de prévention du suicide pour la réalisation et la mise à jour de la formation des formateurs de sentinelles.

En 2013-2014, 2 357 sentinelles ont été formées au Québec, dont 1 060 en milieu scolaire. Par année, en moyenne, on compte environ 2 400 sentinelles formées au Québec, dont plus de 1 000 en milieu scolaire (moyenne de 2011 à 2014). Cette formation est offerte de façon continue dans toutes les régions du Québec.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 12 – MSSS

Assurer de façon continue la sensibilisation et la formation des intervenantes et intervenants qui composent les équipes d'intervention en matière de prévention du suicide, notamment en ce qui concerne les réalités des jeunes de minorités sexuelles, reconnus parmi les groupes à risque.

Depuis l'automne 2010, le MSSS a produit et diffusé deux guides des bonnes pratiques en prévention du suicide. Ces guides s'adressent aux gestionnaires et aux intervenants des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et des réseaux locaux de services (RLS). Ils ont pour but de mieux les soutenir dans leur rôle auprès des personnes suicidaires et d'uniformiser davantage les pratiques. Les guides ont été diffusés à l'échelle provinciale et une démarche progressive pour favoriser leur implantation est en cours.

Cette démarche comprend également la formation accréditée de trois jours intitulée *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*. Cette formation, adaptée à l'intervention auprès de différentes clientèles suicidaires, est donnée par l'AQPS et s'adresse aux intervenants des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des RLS. Elle présente notamment la grille d'estimation de la dangerosité conçue par Suicide Action Montréal et le Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances, et elle met de l'avant des techniques d'intervention issues de l'approche orientée vers les solutions. Les personnes de minorités sexuelles sont considérées comme des clientèles vulnérables. La formation aborde le dévoilement de l'orientation sexuelle et l'homophobie comme des moments critiques. Plus de 14 000 intervenants ont reçu la formation *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*. Quarante formateurs sont dispersés à travers la province.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 13 – MEES

Avec les universités, explorer les moyens nécessaires pour intégrer la problématique de la violence à l'école, y compris l'homophobie, dans la formation initiale du personnel scolaire.

Malgré la reconnaissance des besoins de formation du futur personnel scolaire sur les questions de la violence, de l'intimidation et de l'homophobie, il semble complexe de les prendre en compte dans les programmes universitaires établis. Le MEES a le pouvoir de sensibiliser les milieux universitaires à ces questions, de les inviter et de les encourager à les intégrer dans leurs programmes. Toutefois, la collaboration avec la titulaire de la Chaire de recherche sur l'homophobie et avec celle de la Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif a rendu possible le travail avec des acteurs directement concernés par la question.

Cette action a été réalisée à 50 %.

Action n° 14 – MIDI

Offrir, aux professeures et professeurs de français ainsi qu'aux agentes et agents d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'intégration, une formation de base sur l'homophobie et les réalités des personnes de minorités sexuelles qui soit adaptée aux réalités interculturelles.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a élaboré une autoformation de base sur l'homophobie adaptée aux réalités interculturelles. Le document d'autoformation propose quelques notions de base sur la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre ainsi que sur l'homophobie et la transphobie. Il propose aussi des exercices pour sensibiliser les personnes travaillant auprès des personnes immigrantes aux enjeux liés à la diversité sexuelle et à l'homophobie. Des pistes d'argumentation sont proposées pour agir sur les préjugés et contrer les incidents homophobes ou transphobes.

Le projet d'autoformation a été finalisé et diffusé en novembre 2015 dans le site Web du MIDI.

Une stratégie de diffusion a été élaborée pour en faire la promotion auprès des prestataires de services du MIDI, de son personnel (articles intranet), des organismes communautaires agissant auprès des personnes de minorités sexuelles et de ministères et d'organismes ciblés.

Pour promouvoir l'utilisation de l'autoformation auprès des professeures et professeurs de français pour personnes immigrantes adultes, le MIDI a fait une présentation à la Commission pédagogique nationale et à la Table de concertation des cégeps et des universités en francisation.

Il n'est toutefois pas possible de quantifier les résultats comme prévu par les indicateurs de performance déterminés en 2011 (nombre de professeures et professeurs formés; nombre d'agentes et agents formés).

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 15 – MSP

Poursuivre la mise en œuvre du programme d'intégration à la fonction d'agent des services correctionnels.

Le Programme d'intégration des nouveaux agents des services correctionnels, offert à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), est un programme élaboré avec la Direction générale des services correctionnels. Un contenu propre à la Direction générale, en accord avec la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie, a été élaboré en 2010 pour sensibiliser les nouveaux agents à la diversité sexuelle.

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie est utilisé par le formateur dans le cadre du cours portant spécialement sur la diversité sexuelle. La formation met l'accent sur la façon dont les agents des services correctionnels perçoivent les personnes dont l'orientation sexuelle est différente, puisqu'il peut y avoir de lourdes conséquences sur la façon dont sera traitée cette personne par les autres personnes incarcérées.

Depuis mars 2010, 980 nouveaux agents ont été formés, soit 342 femmes et 638 hommes de 29 cohortes. Cette formation est maintenant obligatoire pour tous les candidats à cette fonction au sein des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique. Chacun des participants occupe maintenant un poste dans l'un ou l'autre des 18 établissements de détention du Québec.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 16 – MSP

Bonifier des éléments touchant la problématique de l'homophobie dans les programmes pertinents de formation initiale et de perfectionnement professionnel de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), et ce, en collaboration avec les partenaires du continuum de formation policière.

À la suite de la révision du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie qui a été complétée en 2013-2014, l'École nationale de police du Québec n'a entrepris aucune nouvelle action à cet égard. Rappelons que les compétences du programme ont, à des niveaux différents, une incidence sur la capacité de l'agent à interagir de façon professionnelle avec l'ensemble des clientèles. Les éléments du *Guide des pratiques policières spécifiques aux différentes réalités sociales* sont introduits, au moment opportun, dans les différentes activités du parcours de formation.

La révision du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, complétée en 2013-2014, aura contribué à actualiser les activités de formation en fonction des préoccupations sociétales, gouvernementales et ministérielles, notamment concernant la problématique de l'homophobie. Il est à noter que, puisque le contenu des cours est constamment appelé à évoluer, l'École demeure à l'affût afin de procéder rapidement aux modifications requises dans ses activités de formation en fonction de sa capacité organisationnelle.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 17 – MEES

Transmettre, aux fédérations sportives du Québec, l'information disponible sur les réalités de l'homophobie dans le sport, afin de mieux les outiller, notamment dans le domaine de la formation des arbitres et des entraîneurs.

Avant de procéder à la transmission de l'information aux fédérations sportives, le MEES s'emploie à mettre à jour l'état des connaissances et à dresser un inventaire des outils sur la lutte contre l'homophobie dans le sport. Il détermine également les possibilités de diffusion aux organismes sportifs et à leurs membres.

Afin de mieux outiller les entraîneurs, en 2014-2015, le MEES a adapté un atelier de formation sur l'homophobie dans le sport (*Leading the way*). Il a également réalisé un atelier pilote et il est en train de produire tous les outils relatifs à la présentation de cet atelier auprès des entraîneurs québécois.

Les contenus de l'atelier destiné aux entraîneurs sont presque terminés. La production finale des outils relatifs à cet atelier est en cours, tout comme leur diffusion et leur promotion.

En mars 2016, le Ministère a promu, auprès des fédérations sportives, la tenue d'un webinaire sur l'homophobie dans le sport offert par l'organisme Égale Action.

Les lignes directrices sur la création d'un environnement inclusif dans le sport canadien, élaborées en 2015-2016 par un comité d'experts auquel le MEES a participé, contribueront également à mieux outiller le milieu sportif en matière de lutte contre l'homophobie dans le sport. Ces lignes directrices sont publiées par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport.

Il convient de mentionner que le MEES a soutenu, en 2015-2016, la création d'une plateforme Web (Sportbienetre.ca) destinée au milieu sportif pour la prévention de la violence et du harcèlement ainsi que pour la protection de l'intégrité de la personne dans le sport. Bien que cet outil ne soit pas centré précisément sur l'homophobie, il est conçu pour aider le milieu sportif à prévenir et à gérer toute problématique pouvant compromettre la sécurité et l'intégrité de l'athlète.

Cette action a été réalisée à 85 %.

Action n° 18 – MEES

Intégrer et mentionner explicitement la préoccupation de l'homophobie dans le sport lors de la réédition ou la production d'outils liés à l'intégrité et à l'éthique dans le sport.

Cette action est réalisée en continu. Elle consiste à souligner la préoccupation de l'homophobie dans les documents liés à l'intégrité et à l'éthique dans le sport lors de leur réédition ou de leur production.

Jusqu'à présent, aucun texte dans ce domaine n'a été publié ou réédité par le MEES. Toutefois, la préoccupation de l'homophobie sera largement traitée dans les divers outils relatifs à l'atelier sur l'homophobie dans le sport, que le MEES finalisera en 2017. Elle sera également mentionnée dans la plateforme Web Sportbienetre.ca, dont la création est soutenue par le Ministère. Cet enjeu sera aussi explicitement soulevé dans le guide d'animation sur l'éthique et l'esprit sportif qui sera destiné aux éducateurs physiques et qui verra le jour en 2017.

Cette action a été réalisée à 0 %.

Action n° 19 – MIDI

Mettre à jour, tous les trois ans, le guide d'information *Réalités juridiques et sociales de l'homosexualité et de la transsexualité dans les principaux pays d'origine des nouveaux arrivants au Québec* et assurer sa diffusion auprès des conseillères et conseillers en immigration et des divers intervenants dans le domaine de l'accueil et de l'établissement des personnes réfugiées et immigrantes.

Une deuxième édition du guide, originalement publié en 2008, a été diffusée en 2011. Cette deuxième édition présente tous les pays d'origine de 500 personnes immigrantes et plus, au cours de la période 2006-2010, soit 64 pays représentant plus de 90 % des personnes immigrantes admises au Québec au cours de cette période.

Pour sa troisième édition, diffusée en octobre 2014, le guide d'information a été renommé *Réalités juridiques et sociales de l'homosexualité et de la transsexualité dans les principaux pays d'origine des nouveaux arrivants au Québec*. Le nombre de pays documentés est demeuré à 64. Par ailleurs, la situation des personnes transgenres et transsexuelles y est davantage documentée.

Le MIDI assure une large diffusion du guide auprès de ses prestataires de services et de divers organismes et personnes travaillant auprès des personnes immigrantes et réfugiées. Le guide est accessible dans le site Internet du MIDI. Dans le cadre de l'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes, un feuillet a aussi été préparé pour faire connaître les ressources diffusées par le MIDI en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Le guide a été téléchargé près de 3 000 fois entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 20 – MIDI

Diffuser des capsules d'information sur le site intranet du MIDI et publier des articles dans l'*Infoprofs* à propos des conséquences de l'homophobie et de l'hétérosexisme¹² sur les personnes immigrantes de minorités sexuelles, ainsi qu'à propos des difficultés d'intégration qui en découlent.

Cette action est réalisée en faisant valoir les réalisations du MIDI en matière de lutte contre l'homophobie, lesquelles rappellent en même temps l'importance de ce dossier.

Le résultat attendu déterminé en 2011 prévoyait la publication de trois articles par année. Pour toute la durée du Plan d'action, 10 articles ont été publiés : un en 2011-2012, quatre en 2012-2013, un en 2013-2014, deux en 2014-2015 et deux en 2015-2016.

Cette action n'a pas été réalisée pleinement au regard des résultats attendus déterminés en 2011. Il faut toutefois souligner que l'*Infoprofs* a été aboli en 2011. La réalisation de cette action a été limitée à l'intranet ministériel, dans lequel les publications sont davantage orientées vers l'annonce d'activités, de publications et de projets ministériels.

Cette action a été réalisée à 66 %.

Action n° 21 – MSP

Compiler et diffuser annuellement les données statistiques du Programme de déclaration uniforme de la criminalité en matière de crimes haineux, y compris celles sur les crimes motivés par l'orientation sexuelle.

Au Québec, l'analyse des données sur le crime haineux a débuté en 2009. Ces données sont compilées annuellement. Toutefois, considérant que ce type de délit fait l'objet d'une vérification supplémentaire par les corps de police (contrôle de qualité), ce qui modifie le décompte d'infractions, la Direction de la prévention et de l'organisation policière ne diffuse plus de données provisoires pour les crimes haineux. Les données sont ainsi publiées tous les deux ans.

¹² L'hétérosexisme est défini comme suit dans la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie : « Affirmation de l'hétérosexualité comme norme sociale ou comme étant supérieure aux autres orientations sexuelles; pratiques sociales qui occultent la diversité des orientations et des identités sexuelles dans les représentations courantes, dans les relations et les institutions sociales, entre autres en tenant pour acquis que tout le monde est hétérosexuel. »

Pour l'ensemble de la période 2009 à 2014, le nombre d'infractions motivées par l'orientation sexuelle de la victime est variable d'une année à l'autre et se situe en moyenne à 19 par année. Cependant, on peut dégager trois mouvements durant ces six années :

- une hausse de 2009 à 2011, le nombre passant de 13 à 28;
- une baisse importante de 2011 à 2012, le nombre passant de 28 à 13 (il passe du sommet au plus bas pour les six ans);
- une hausse importante de 2012 à 2014, le nombre passant de 13 à 27.

De plus, pour cette même période, on constate que :

- les infractions motivées par l'orientation sexuelle de la victime représentent 10 % des crimes haineux;
- pour 2014, sur les 257 infractions liées aux crimes haineux, 27 seraient motivées par l'orientation sexuelle de la victime.

Nous savons par ailleurs que les infractions sont plus souvent de nature violente. Chaque année, les hommes représentent la majorité des victimes et presque la totalité des auteurs présumés.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 22 – MEES

Intégrer les réalités des jeunes de minorités sexuelles dans la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence, notamment dans la stratégie locale d'intervention, dans le répertoire des pratiques prometteuses et dans l'outil de référence, dont le feuillet *L'homophobie, ça vaut le coup d'agir ensemble!*.

Plusieurs actions concourent à la réalisation de cette mesure :

- Diffusion du feuillet intitulé *L'homophobie, ça vaut le coup d'agir ensemble!*;
- Participation aux colloques de 2011, 2013 et 2016, organisés par la Table nationale de lutte contre l'homophobie, et animation d'ateliers;
- Sensibilisation des commissions scolaires et des écoles à l'importance de prendre en considération la problématique de l'homophobie dans la réalisation de leur portrait de situation et dans la mise en place des actions pour prévenir et traiter la violence;
- Transmission d'informations aux commissions scolaires concernant l'existence d'outils facilitant la tenue d'activités dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
- Diffusion, dans le répertoire Web du MEES, des ressources (13), des outils et des programmes en matière de prévention et de traitement de la violence.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 23 – MEES

Collaborer aux travaux de la Table nationale de lutte contre l'homophobie des réseaux scolaire et collégial ainsi que de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, lesquelles se préoccupent de prévention en matière de violence et de sensibilisation sur les réalités des jeunes de minorités sexuelles et des familles homoparentales.

Le MEES a pris part à toutes les rencontres de la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation ainsi que de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire.

La présence du MEES aux deux instances est essentielle à la diffusion de l'information, à la réflexion sur les actions à élaborer et à mettre en œuvre dans le réseau scolaire, à la concertation de ces actions et au réseautage des partenaires sur la question de la lutte contre l'intimidation et la violence, notamment la lutte contre l'homophobie.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 24 – MEES

Prendre en compte la question de l'homophobie dans la mise en œuvre (développement et soutien) des plans d'action et des stratégies du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, tout se préoccupant des questions d'équité sociale, de rapport égalitaire, notamment en éducation à la sexualité, et de persévérance scolaire.

Dans le cadre de son plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, le MEES a prévu des personnes-ressources (agents de soutien régionaux) dans toutes les régions du Québec afin d'accompagner les milieux scolaires dans la prise en compte des situations d'homophobie, de discrimination et d'intimidation, notamment dans leur analyse de situation et dans les mesures de prévention à mettre en place. Des brochures d'information sur diverses manifestations de la violence, dont l'homophobie, ont été mises à la disposition des milieux. Un répertoire de pratiques prometteuses a été déposé dans le site Web.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 25 – MEES

Inclure l'homophobie comme un objet de projets admissibles dans le cadre du Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport.

Cette action n'a pas pu être réalisée, car le Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport, qui était en vigueur depuis 2006, a été aboli en 2012-2013. Toutefois, l'homophobie avait été mentionnée explicitement comme objet de projet admissible depuis 2009-2010. D'ailleurs, aucun organisme de loisir ou de sport n'a fait une demande de soutien pour un projet particulier relatif à l'homophobie. Cela étant dit, les quelque 80 projets soutenus par le Programme abordaient des

problématiques connexes à l'homophobie. Par ailleurs, même si le programme est aboli, la Direction de la promotion de la sécurité peut considérer une demande de soutien d'un projet qui contribue à la mission du MEES en matière de sécurité et d'intégrité dans le loisir et le sport.

Cette action a été réalisée à 0 %.

Action n° 26 – MJQ

Assurer un soutien financier aux organismes communautaires afin d'encourager la réalisation de projets d'information et de sensibilisation.

Le programme Lutte contre l'homophobie du MJQ soutient des projets non récurrents de lutte contre l'homophobie et des projets visant à favoriser la pleine reconnaissance des personnes de minorités sexuelles dans la société québécoise. Ces projets sont proposés par des organismes à but non lucratif, dont certains sont des organismes LGBT, alors que d'autres qui ont des missions plus larges ajoutent la dimension de l'homophobie à leurs activités. Ce programme fonctionne seulement par appels de projets et finance des projets annuels pour une somme maximale de 50 000 \$. Il dispose d'une somme d'au plus 400 000 \$, variant selon les années, puisque les campagnes de sensibilisation réalisées par le MJQ réduisent le budget disponible pour ce programme.

Depuis 2011, quatre appels de projets ont été lancés, le premier en 2011-2012, le deuxième en 2012-2013, le troisième en 2013-2014 et le quatrième en 2015-2016. Le programme a financé 64 projets, pour une somme totale de 1 321 675 \$.

On estime que plus de 230 000 personnes de toutes les régions du Québec ont été jointes par les projets mis en œuvre pour les trois premiers appels de projets. Les résultats des projets soutenus en 2015-2016 ne sont pas encore connus. Les personnes jointes par ces activités sont aussi diverses. Plusieurs projets se déroulent en milieu scolaire et touchent autant les jeunes que le personnel, notamment les ateliers de sensibilisation, le théâtre forum et les vidéos. De nombreux projets visent des clientèles multiples : intervenants des services publics et du milieu communautaire, jeunes, population en général.

Cette action a été réalisée à 80 %.

Deuxième objectif

Favoriser la recherche afin d'accroître les connaissances relatives à la diversité sexuelle, de façon à pouvoir se doter de moyens pour contrer l'homophobie plus efficacement

Action n° 27 – MJQ

Appuyer les initiatives de mise en place d'une chaire de recherche universitaire sur l'homophobie.

Le MJQ a participé à la mise sur pied, en novembre 2011, de la Chaire de recherche sur l'homophobie dont la titulaire est Line Chamberland, professeure au département de sexologie de l'UQAM. Le MJQ a versé 475 000 \$ à l'UQAM pour la Chaire.

Le coordonnateur du Bureau de lutte contre l'homophobie préside le comité de direction de la Chaire. Le MJQ ainsi que le MTESS et le MIDI ont soutenu la Chaire dans ses démarches en vue d'obtenir une subvention au programme Partenariats du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 28 – MSSS

Encourager le développement de recherches afin d'accroître le niveau de connaissances sur la problématique du suicide et des tentatives de suicide chez les jeunes de minorités sexuelles.

Dans le cadre de cette mesure, le MSSS a entrepris diverses actions :

- Dresser un inventaire des structures et des programmes de recherche existants;
- Accompagner des initiatives et des activités de transfert des connaissances réalisées ou soutenues par le MSSS dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- Répertoire les principales initiatives du MSSS susceptibles d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins et des services à la clientèle cible des jeunes de minorités sexuelles.

Une recherche documentaire réalisée en collaboration avec le centre de documentation du MSSS a contribué à répertorier un certain nombre d'articles portant sur le suicide chez les jeunes de minorités sexuelles publiés dans les 10 dernières années. Cet inventaire sera poursuivi et mis à jour sur une base régulière.

Par ailleurs, un document de référence et de vulgarisation a été produit. Cet outil de sensibilisation destiné aux gestionnaires et aux intervenants vise à accroître les connaissances sur les réalités des jeunes de minorités sexuelles, les risques auxquels ils sont exposés, notamment de suicide, et les pistes de solution pour répondre à leurs besoins. Des activités de diffusion ont été réalisées.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 29 – MJQ

Encourager la recherche sur l'homophobie, notamment sur ses causes et ses incidences sur la santé, le bien-être, les familles, le cheminement scolaire et les conditions de vie en général des personnes de minorités sexuelles, plus particulièrement chez certains groupes précis de la population tels que les jeunes, les lesbiennes, les personnes transsexuelles, les aînés, les autochtones et les personnes immigrantes et des communautés culturelles.

Le MJQ a également posé des gestes qui ont incité ses partenaires institutionnels à investir davantage en recherche. Par exemple, en février 2012, il a mis en contact M. Michel Dorais, professeur à l'École de service social de l'Université Laval, avec le MSSS et le MEES en vue de réaliser un projet de recherche sur le vécu de jeunes LGBT.

Tout au long des travaux du Comité de suivi interministériel, il est clairement apparu que les données et les résultats de recherche concernant les personnes de minorités sexuelles au Québec étaient insuffisants. Des recherches menées il y a sept ou huit ans mériteraient d'être reproduites pour actualiser et raffiner nos connaissances, notamment celles du milieu du travail et du milieu scolaire. L'accroissement des connaissances dans ces domaines assurerait de mieux définir les besoins et de prioriser les actions à mettre en œuvre pour contrer l'homophobie et la transphobie. Dans d'autres domaines, la recherche est amorcée, mais elle nécessite d'être mieux soutenue.

La principale réalisation du MJQ est d'avoir contribué à la mise en place de la Chaire de recherche sur l'homophobie à l'UQAM. Grâce à cet investissement, plusieurs projets de recherche ont pu être amorcés couvrant diverses problématiques (lesbiennes aînées, résilience chez les jeunes LGBT, réseau d'enseignement et de recherche sur la diversité sexuelle, etc.). De plus, la Chaire a contribué à la formation de jeunes chercheurs.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 30 – SCF

Dresser un portrait sociodémographique et de santé différencié selon les sexes afin de cerner les besoins des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transsexuelles et transgenres et d'adapter les services qui leur sont offerts.

En 2011-2012, le SCF a financé, à la hauteur de 25 000 \$, la réalisation du portrait sociodémographique et de santé différencié selon le sexe des lesbiennes, gays et bissexuels au Québec. Menée par la Chaire de recherche sur l'homophobie à partir des données de l'Enquête de santé des collectivités canadiennes (ESCC), cette recherche a aussi bénéficié de la collaboration du MSSS.

L'analyse a été effectuée en différenciant les données, non seulement au regard du sexe, mais également au regard de l'orientation sexuelle (homosexuelle, bissexuelle et hétérosexuelle).

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 31 – Famille

Prendre en considération les familles homoparentales et les personnes âgées de minorités sexuelles lors de la réalisation de certaines enquêtes et recherches portant sur les familles et sur les personnes âgées.

Deux rapports de recherche distincts sur les familles homoparentales ont été réalisés :

- *Structures familiales et vécu parental dans les familles homoparentales : État des recherches* (recension des écrits sur les familles homoparentales) (document paru en septembre 2015);
- Bulletin *Quelle famille?* : « Les couples de même sexe et leur réalité familiale / Analyse des données du Recensement du Canada de 2011 » (document paru au printemps 2015).

Le financement du projet *Pour que vieillir soit gai* a mené à l'élaboration d'un programme d'information et de sensibilisation aux réalités des personnes âgées LGBT. Les données et les connaissances pertinentes que ce projet a générées sur ces réalités, qui étaient méconnues et non documentées avant sa réalisation, sont utilisées par le Secrétariat aux aînés dans plusieurs dossiers, notamment dans l'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022, afin que les personnes âgées LGBT y soient mieux représentées et considérées.

Le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille a également subventionné l'organisme Aide aux trans du Québec pour le projet de recherche-innovation intitulé *Les aînés trans : améliorer les conditions de vie d'une population émergente*. Ce projet a mené à la recension et à l'analyse des écrits sur les personnes âgées trans, à la réalisation de 10 ateliers de sensibilisation et à l'élaboration d'un dépliant et d'outils pédagogiques. La somme totale de la subvention s'élève à 58 104 \$ étalée sur deux ans et le projet a pris fin le 31 mars 2013.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Orientation 2

Favoriser le respect des droits des personnes de minorités sexuelles

Troisième objectif

Promouvoir les droits afin de renforcer la reconnaissance des droits des personnes de minorités sexuelles

Action n° 32 – MTESS

Assurer la diffusion, dans les sites Internet et intranet du ministère du Travail, de renseignements relatifs à l'homophobie en milieu de travail, notamment sur les droits des personnes de minorités sexuelles et sur les recours existants lors du dépôt d'une plainte.

Le *Guide sur les droits des personnes face à l'homophobie en milieu de travail* est accessible dans les sites Internet et intranet du Secrétariat du travail et dans ceux de la CNT. Depuis son lancement, la version électronique du Guide a été consultée plus de 3 000 fois. Une page portant sur le thème de l'homophobie est accessible sur le site Internet du Secrétariat du travail. Sur son site intranet, des renseignements relatifs à l'homophobie en milieu de travail ont été diffusés.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 33 – MIDI

S'assurer que le thème de l'acceptation des différences concernant les personnes de minorités sexuelles soit abordé dans les cours de francisation, particulièrement ceux portant sur les valeurs fondamentales de la société québécoise.

Les travaux d'implantation du Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec ont culminé en février 2015 avec le lancement du matériel pédagogique. Dans le Programme-cadre, il est prévu qu'un repère socioculturel exploité en salle de classe sera la lutte contre l'homophobie. Il est également prévu que les deux compétences interculturelles suivantes seront développées : connaître les types d'union, y compris les mariages entre conjoints; échanger sur les valeurs et les croyances de la société québécoise (liberté de culte, d'orientation sexuelle...).

Le Programme-cadre a été implanté en février 2015 dans les cours à temps complet et en avril 2015 dans les cours à temps partiel.

Dans l'ensemble, quatre exercices abordent l'acceptation des différences concernant les personnes de minorités sexuelles. Un exercice évoque la représentation des minorités sexuelles dans l'œuvre de Michel Tremblay. Un exercice visant la compréhension des informations lors d'une prise de contact inclut un extrait vidéo dans lequel un couple de lesbiennes est représenté. Un autre exercice a recours à un extrait vidéo sur l'intimidation, dans lequel un garçon fait état de l'intimidation subie (il est traité de « moumoune », de « fif » et d'homosexuel) en raison de sa pratique de la danse. Enfin, un exercice a recours à un texte sur l'homoparentalité : le déroulement de l'exercice sensibilise les élèves aux réalités des familles homoparentales et déconstruit les préjugés qui y sont associés.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 34 – MIDI

Produire et rendre disponible un document d'information qui présente les principales ressources LGBT des grands centres du Québec, particulièrement ceux de Montréal, de Sherbrooke et de Québec.

Un dépliant a été produit et rendu disponible dans le site Internet de Québec interculturel à l'automne 2012. En novembre 2014, le contenu du dépliant a été remanié et transféré dans la page Internet *Le Québec, une société ouverte à la diversité sexuelle*, afin d'en faciliter les mises à jour ultérieures (pour les ressources, les personnes sont invitées à consulter le *Répertoire des ressources pour personnes immigrantes et réfugiées de minorités sexuelles*).

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 35 – MIDI

Élaborer un document de référence destiné aux agentes et agents des services Immigration-Québec et aux intervenantes et intervenants des organismes d'accueil et d'aide à l'établissement et des centres d'aide et d'écoute téléphonique des minorités sexuelles.

Deux éditions ont été publiées (2012 et 2015) et rendues disponibles dans le site Internet du MIDI. Une stratégie de diffusion a été mise en œuvre pour en promouvoir l'utilisation auprès des prestataires de services du MIDI, des organismes et du personnel du Ministère.

Le document a été produit en version électronique seulement. Il a été téléchargé plus de 1 000 fois entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Quatrième objectif

Soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits en assurant l'existence de ressources pouvant venir en aide aux personnes victimes d'homophobie pour la défense de leurs droits

Action n° 36 – MTESS

Maintenir le soutien financier aux organismes des communautés LGBT.

Le SACAIS finance sept organismes qui défendent les droits des communautés LGBT dans le cadre du volet Promotion des droits du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole, pour un total de 270 993 \$. Il s'agit des organismes suivants :

- Conseil québécois LGBT;
- Coalition des familles LGBT;
- Fondation Émergence;
- Réseau des lesbiennes du Québec;
- Alliance Arc-en-ciel de Québec;
- Coalition d'aide aux lesbiennes, gais et bisexuel-les de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Arc-en-ciel d'Afrique.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 37 – MJQ

Assurer un soutien financier complémentaire aux organismes des communautés LGBT financés par le MTESS-SACAIS.

Le 1^{er} février 2013, le MJQ et le MTESS (le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales-SACAIS) ont conclu une entente administrative visant à assurer un soutien financier complémentaire annuel aux sept organismes des communautés LGBT financés par le MTESS-SACAIS pour la réalisation de leur mission. En 2015-2016, une somme de 215 000 \$ a été répartie entre ces organismes.

Les effets de cette mesure sont significatifs. Celle-ci contribue, entre autres, à élargir la capacité d'action des organismes de promotion et de défense des droits des personnes de minorités sexuelles.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Orientation 3

Favoriser le mieux-être

Cinquième objectif

Soutenir les victimes d'homophobie en assurant l'accès à des services appropriés lorsque leur intégrité physique ou psychologique est menacée ou atteinte en raison de manifestations homophobes

Action n° 38 – MSSS

Rendre disponible une liste de ressources susceptibles de venir en aide aux jeunes, notamment de minorités sexuelles.

Une liste des ressources a été dressée et intégrée au *Répertoire des ressources de la santé et des services sociaux* (RRSS). Cette action fait suite à l'action no 55 qui consiste à dresser, pour tout le Québec, un inventaire des ressources communautaires dont la mission globale vise à répondre aux besoins des personnes de minorités sexuelles, ainsi qu'à tracer le portrait des organismes communautaires pouvant contribuer à la lutte contre l'homophobie et au soutien des personnes de minorités sexuelles ou victimes d'homophobie.

Les données sont accessibles depuis l'été 2013 et sont mises à jour chaque jour ouvrable. À noter que le RRSS constitue déjà un outil de référence pour divers intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, entre autres pour les répondants d'Info-Santé 811.

En date du 4 mai 2016, 134 organismes associés aux minorités sexuelles sont recensés dans le répertoire des ressources.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 39 – MSSS

S'assurer que les équipes agissant auprès des jeunes en prévention du suicide, notamment dans les équipes multidisciplinaires en prévention du suicide et en santé mentale des centres jeunesse, puissent intervenir auprès des jeunes de minorités sexuelles considérés comme groupe à risque.

En matière de prévention du suicide chez les jeunes, diverses actions ont été entreprises pour favoriser la prise en compte des spécificités des clientèles LGBT. Dans le cadre du programme national de santé publique, les agences de santé et de services sociaux ont reçu le mandat, en 2012, d'assurer la formation des intervenants concernés. À cet effet, les formations *Pour une nouvelle vision de l'homosexualité* et *Adapter nos interventions aux réalités homosexuelles* de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sont offertes annuellement dans chacune des régions du Québec. Toutefois, seulement 13 intervenants travaillant en centre jeunesse ont reçu cette formation en 2013-2014, soit 1,5 % de l'ensemble des participants. De plus, dans chacune des régions couvertes par les GRIS (Groupe de recherche ou régional d'intervention sociale), quelques activités de démythification ont été réalisées à la demande de certains centres jeunesse pour favoriser une meilleure compréhension des réalités LGBT chez les jeunes usagers.

Au cours de l'année 2014, un outil de formation intitulé *Guide des bonnes pratiques à l'intention des intervenants en prévention du suicide* a été élaboré par l'Association québécoise de prévention du suicide pour soutenir ces équipes. À ce jour, ce guide est toujours une référence pour les intervenants. Les éléments abordés dans ce guide de formation restent généraux. Il n'a malheureusement pas été possible d'y inclure des vignettes cliniques plus spécifiques aux réalités homophobes; toutefois, la notion d'identité y est abordée. Par ailleurs, une formation offerte par le Réseau universitaire intégré jeunesse favorise le « repérage » des situations de risque suicidaire.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 40 – SAJ

Soutenir la prévention du suicide chez les jeunes victimes d'homophobie en outillant les intervenants du réseau de prévention du suicide et en sensibilisant le public à l'impact de l'homophobie sur le risque de suicide chez les jeunes.

Le SAJ a réalisé cette action en 2011-2012 grâce à un soutien financier accordé à l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS). L'AQPS a diffusé le matériel promotionnel de la Semaine de prévention du suicide à plusieurs organisations LGBT. Elle a intégré cette problématique dans sa campagne médiatique *Le suicide n'est pas une option*, à laquelle le directeur général du Conseil québécois LGBT a participé. Des vignettes cliniques ont été conçues, mais n'ont pas été intégrées à la formation accréditée. L'inclusion sociale des personnes LGBT a, par ailleurs, été mentionnée lors de la conférence de presse de lancement de la Semaine de prévention du suicide, ce qui a été repris par plusieurs médias. Le 26 septembre 2012, l'AQPS a tenu le Grand Forum de la prévention du suicide à Trois-Rivières auquel ont participé 151 intervenants. Plusieurs présentations ont été faites concernant la problématique du suicide chez les personnes de minorités sexuelles.

Cette action constitue un projet distinct, le SAJ ayant investi 43 444 \$.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 41 – MSSS

S'assurer que la formation offerte aux professionnels en intervention psychosociale qui assurent une réponse téléphonique tous les jours, 24 heures sur 24, soit adaptée aux réalités des personnes de minorités sexuelles et que les outils soient diffusés.

Les guides d'intervention *Info-Social* sont disponibles dans la plupart des régions où le service de consultation téléphonique psychosociale (Info-Social) est présentement offert tous les jours, 24 heures sur 24, ou partiellement offert. Un des guides d'intervention s'intitule *Orientations homosexuelle et bisexuelle*. Ce guide atteint les objectifs fixés pour ces réalités. Toutefois, on prévoit intégrer à ce guide les notions sur l'ensemble des réalités concernant la diversité sexuelle, notamment celles des trans.

Cette action a été réalisée à 75 %.

Sixième objectif

Favoriser l'adaptation des services publics aux besoins particuliers des personnes de minorités sexuelles

Action n° 42 – MSSS

Définir des lignes directrices relatives à l'inclusion des réalités des personnes de minorités sexuelles, dont les personnes transsexuelles et transgenres, des familles homoparentales et des problématiques émergentes afin de les intégrer dans les politiques, les programmes et les recherches relevant du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'actualisation des orientations ministérielles sur l'adaptation des services sociaux et de santé aux réalités homosexuelles.

Cette action est directement associée à l'action n° 43. Le Comité ministériel de lutte contre l'homophobie (CMLCH) a été mis sur pied et toutes les directions générales du MSSS qui s'adressent directement à la population par des programmes, services ou activités y sont engagées. Les travaux s'appuient sur des documents d'encadrement, dont la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie et son Plan d'action.

Par le CMLCH, le MSSS s'est donné une structure de fonctionnement par laquelle elle peut, non seulement rendre compte des actions en cours en matière de lutte contre l'homophobie, mais aussi assurer une réflexion continue sur les besoins de la population identifiée à la diversité sexuelle et veiller à l'adaptation des services de son réseau pour y répondre.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 43 – MSSS

Mettre sur pied un groupe de réflexion et de suivi des actions pour s'assurer que l'offre de service du réseau de la santé et des services sociaux soit adaptée aux besoins des personnes de minorités sexuelles, de celles qui se questionnent sur leur orientation ou identité sexuelle, des familles homoparentales et des proches.

Le Comité ministériel de lutte contre l'homophobie a été mis sur pied en 2011-2012. Le comité veille notamment au suivi des actions du MSSS inscrites dans le Plan d'action. Des échanges réguliers interdirections ont contribué à maintenir une réflexion continue et cohérente sur les actions du MSSS dans la lutte contre l'homophobie, plus précisément sur la situation des organismes communautaires offrant des services aux personnes de minorités sexuelles, sur les réalités des personnes trans, sur la question de l'intimidation et de l'homophobie chez les jeunes, sur le suicide, notamment chez les jeunes de minorités sexuelles ou en questionnement, sur les dépendances et la santé mentale des personnes LGBT, sur les conditions des lesbiennes dans le système de soins, sur la transmission des infections transmissibles sexuellement et par le sang au sein de la population LGBT, dont les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, etc.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 44 – MSSS

S'assurer que les services d'accueil, de soins et d'hébergement soient adaptés aux réalités des personnes de minorités sexuelles, notamment des jeunes, des aînés, des diverses communautés et des familles homoparentales.

Cette mesure est réalisée notamment par les diverses activités de formation traitant des réalités des personnes de minorités sexuelles, entre autres par les programmes nationaux de formation de l'INSPQ visant spécialement à outiller les différents intervenants pour qu'ils puissent composer avec les réalités des personnes de minorités sexuelles. En prévention du suicide et auprès des sentinelles, les activités de formation intègrent des notions propres aux réalités des personnes de minorités sexuelles, notamment concernant la détresse, la discrimination, l'homophobie et les idéations suicidaires.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, reconduit jusqu'en 2017, le Secrétariat aux aînés a créé la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA) et a mis en place des coordonnateurs régionaux spécialisés en matière de maltraitance. La LAAA administre la ligne téléphonique provinciale visant à venir en aide aux aînés qui subissent des abus et de la maltraitance (1 888 498-ABUS). Elle a aussi comme mandat de concevoir et d'offrir aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux diverses modalités de formation et de soutien professionnel adaptées aux besoins déterminés en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, y compris les personnes âgées LGBT. Dix-neuf coordonnateurs régionaux sont actuellement déployés dans toutes les régions du Québec. L'ensemble de leurs actions vise l'amélioration du continuum de services (prévention, repérage, intervention) afin de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées, dont l'homophobie. En 2015-2016, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille a accordé une somme de 714 000 \$ pour le fonctionnement de la LAAA et de 1 424 332 \$ pour les coordonnateurs régionaux.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 45 – MSSS et MEES

Adapter, lorsque requis, la terminologie des documents administratifs, notamment les formulaires, en fonction de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation.

Au MSSS, des rencontres ont été tenues avec le responsable des formulaires normalisés du dossier de l'utilisateur du réseau de la santé et des services sociaux, avec le pilote d'orientation du Programme intégration jeunesse (PIJ) du MSSS et avec le comité de normalisation des formulaires. Après consultation de l'ensemble des formulaires normalisés du dossier de l'utilisateur, des propositions de modification de certains formulaires ont été déposées, selon le modèle adopté par le Directeur de l'état civil (DEC). Les membres du comité de normalisation ont confirmé que les modifications seraient apportées aux formulaires visés dont ils ont la responsabilité, au fur et à mesure de leur mise à jour.

En ce qui concerne les formulaires électroniques et les applications du réseau visant à inscrire la clientèle, des travaux sont en cours. Par contre, ils ont été ralentis, en 2015-2016, en raison de la réorganisation administrative du réseau de la santé et des services sociaux.

Cette action a été réalisée à 30 %.

Pour sa part, le MEES a réalisé une recension des formulaires et des documents administratifs. En résumé, 88 formulaires, documents administratifs ou guides contiennent la mention « mère » ou « père » et devront être modifiés. En 2014-2015, le MEES a mis sur pied une équipe de projet, chapeautée par un comité directeur et ayant pour mandat de mettre en œuvre une étude de faisabilité concernant les systèmes informatiques et le site Web du MEES.

La réalisation de l'étude a apporté au MEES une vision précise de toutes les modifications à apporter aux divers systèmes informatiques en sa possession.

Le MEES a également fait parvenir une lettre à ses partenaires des réseaux de l'éducation¹³ afin de les sensibiliser à la réalité des familles homoparentales et au fait que qu'il a entrepris la modification de ses documents administratifs. Le Ministère les invitait également à prendre part à l'opération d'actualisation des documents administratifs.

Cette action a été réalisée à 15 %.

¹³ La lettre était adressée aux directions générales des commissions scolaires ainsi qu'aux directions des établissements d'enseignement privés.

Action n° 46 – MSSS

S'assurer que, dans l'élaboration des outils d'évaluation en santé mentale chez les enfants et les jeunes, l'élément relié à l'identité sexuelle fasse partie des impressions cliniques nécessaires à l'évaluation ou au dépistage des problèmes de santé chez les jeunes.

Le rapport intitulé *Proposition pour une stratégie de dissémination de l'outil d'évaluation sommaire de la santé mentale des jeunes dans une perspective d'appropriation par les milieux de pratique* a été remis au MSSS en 2013-2014. Depuis, un processus de validation est en cours quant à la pertinence et à la faisabilité de la mise en disponibilité de l'outil, lequel prend en compte l'identité sexuelle des jeunes. Le MSSS travaille à l'édition de ce document.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 47 – MSSS

S'assurer que les mesures visant à lutter contre le suicide des jeunes tiennent compte des réalités des jeunes de minorités sexuelles considérés comme groupe à risque, notamment par le suivi et la poursuite du déploiement des réseaux de sentinelles dans les milieux fréquentés par les jeunes.

Les réseaux de sentinelles en prévention du suicide sont implantés dans divers milieux communautaires et institutionnels fréquentés par les jeunes sur l'ensemble du territoire québécois. Les questions portant sur l'orientation sexuelle et sur l'homophobie sont abordées lorsque la situation le requiert, par exemple lors d'une formation en milieu scolaire. En 2013-2014, 2 357 sentinelles avaient été formées, dont 1 060 en milieu scolaire. Par année, en moyenne, c'est environ 2 400 sentinelles qui sont formées, dont 1 000 en milieu scolaire. Cette formation est offerte de façon continue.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 48 – SAJ et MSSS

Promouvoir, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, des activités d'éducation à la sexualité, y compris des interventions visant à contrer l'homophobie et le phénomène de l'hypersexualisation en milieu scolaire et dans les centres jeunesse.

La mesure a été en grande partie réalisée. Les outils de promotion et de prévention en matière de sexualité saine et responsable en contexte scolaire (projet Mosaïk) ont été conçus, diffusés et promus par le MSSS. En tout, plus de 70 outils différents ont été rendus disponibles dans les écoles, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les organismes communautaires. Ces outils ont été sélectionnés par le MSSS et certains ont été traduits en anglais. Ils aident à réaliser des interventions d'éducation à la sexualité, du préscolaire à la fin du secondaire, en s'adressant à la fois aux jeunes, à leurs parents, aux membres des équipes-écoles et aux organismes de la communauté. Ils sont accessibles sur le site Web du MSSS.

Cette action a été réalisée à 95 %.

Action n° 49 – MSP

Poursuivre la prise en charge de la personne contrevenante dans le respect de la dignité humaine en s'assurant que le personnel des Services correctionnels informe les personnes de minorités sexuelles qui sont potentiellement exposées à la violence homophobe au moment de l'incarcération, des règlements relatifs au droit d'être incarcérées dans un milieu sécuritaire lorsqu'elles craignent pour leur sécurité.

L'homophobie est un sujet que l'École nationale de police du Québec a intégré au processus de formation des nouveaux agents des services correctionnels. En effet, cette formation comporte un volet sur la diversité sexuelle et présente les règlements relatifs au droit d'être incarcéré dans un milieu sécuritaire lorsqu'une personne craint pour sa sécurité.

L'importance de l'application de ces règlements et de la transmission de l'information aux personnes concernées a été soulignée lors de la diffusion du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 à l'ensemble du réseau correctionnel.

Toute personne admise en établissement de détention est prise en charge selon les instructions et les procédures mises en place par les membres du personnel afin d'assurer sa sécurité.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 50 – DEC

Élaborer un mécanisme d'échange avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés afin qu'ils puissent être informés, par le Directeur de l'état civil, lors d'un changement de nom ou d'un changement de la mention du sexe.

Le Directeur de l'état civil (DEC) a élaboré une nouvelle déclaration unique : la déclaration unique de changement de nom et de mention du sexe. Pour l'appuyer, il a conçu le formulaire *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de nom ou de la mention du sexe*, finalisé en juin 2013. Grâce à ce mécanisme, le citoyen, par l'entremise du DEC, peut aviser de son changement de nom ou du changement de la mention du sexe figurant à son acte de naissance jusqu'à six ministères et organismes en une seule étape, soit : la Régie des rentes du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, le Curateur public du Québec, la Commission de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail et le MTESS (volets services publics d'emploi, services de solidarité sociale, apprentissage et qualification professionnelle). Depuis juin 2015, s'est ajoutée la Commission de la santé et de la sécurité au travail. En plus de simplifier les démarches du citoyen, cette déclaration unique lui évite d'avoir à fournir aux ministères et organismes concernés une preuve de son changement d'identité et un nouveau certificat de naissance. Il épargne ainsi les coûts et délais liés à l'obtention de ces documents auprès du DEC. La collecte et la communication des données reposent sur un mécanisme d'échanges électroniques sécuritaire. Depuis le lancement de la déclaration unique, près de 7 000 transmissions de renseignements relatifs au changement de nom ou de la mention du sexe ont été effectuées par le DEC aux ministères et organismes. Il reste à convaincre plusieurs ministères et organismes dont l'adhésion volontaire à la déclaration unique présenterait une valeur ajoutée.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Septième objectif

Reconnaître le rôle et soutenir l'action des organismes communautaires dans la lutte contre l'homophobie afin qu'ils joignent davantage les personnes victimes d'homophobie

Action n° 51 – MSSS

Poursuivre le soutien des organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes de minorités sexuelles, notamment en fonction de diverses réalités et de la prévention de l'homophobie.

Le MSSS a maintenu et indexé le financement à la mission des organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes de minorités sexuelles dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). La somme totale versée annuellement à une soixantaine d'organismes communautaires s'élève à environ deux millions de dollars.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 52 – MJQ

Assurer un soutien financier complémentaire aux organismes financés par le MSSS et qui viennent en aide aux personnes de minorités sexuelles.

Une entente administrative entre le MJQ et le MSSS, conclue à l'hiver 2013, vise à assurer un soutien financier complémentaire annuel aux organismes relevant du MSSS et venant en aide aux personnes LGBT. Depuis 2012-2013, le MJQ transfère 250 000 \$ au MSSS. Cette somme est répartie entre 16 organismes communautaires : AlterHéros, MAINS Bas St-Laurent, Toxic-Actions, Service d'intervention de proximité Domaine-du-Roy, GRIS-Québec, GRIS-Mauricie-Centre-du-Québec, Aide aux transsexuels et transsexuelles, Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, Projet 10, Jeunesse Lambda, GRIS-Montréal, Association LGBT+ Baie-des-Chaleurs, GRIS Chaudière-Appalaches, Le Néo, Divers-Gens et Jeunes adultes gai-e-s. À cette somme, il faut ajouter 15 000 \$ qui ont été versés en 2015-2016 à l'organisme Jeunesse Lambda pour le projet l'Astérisk.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 53 – MJQ

Créer un programme de lutte contre l'homophobie encadrant notamment l'octroi d'aide financière aux organismes communautaires.

Le programme Lutte contre l'homophobie a été créé et approuvé par le Conseil du trésor en octobre 2011. Il s'agit d'un programme d'aide financière à l'intention des organismes qui réalisent des projets pouvant contribuer à prévenir et à combattre les attitudes et les comportements homophobes et à favoriser la pleine reconnaissance des personnes de minorités sexuelles dans la société québécoise.

Il vise notamment à :

- démystifier les réalités propres aux diverses identités et orientations sexuelles et à favoriser la reconnaissance de ces réalités;
- renforcer la pleine reconnaissance des droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT) et à soutenir les personnes victimes d'homophobie ou de transphobie dans l'exercice de leurs droits;
- encourager la création de méthodes et d'outils de dépistage, de prévention et d'intervention visant à favoriser le mieux-être des personnes LGBT, notamment celles parmi les jeunes, les femmes, les Autochtones et les personnes de minorités ethniques ou visibles.

Quatre appels de projets ont été lancés depuis la création du programme : un premier en 2011, un deuxième en 2012, un troisième en 2013 et un quatrième en 2015-2016. Depuis sa création, le programme a soutenu 64 projets, pour un total de 1 321 675 \$.

Cette action a été réalisée à 83 %.

Action n° 54 – Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

Participer financièrement à des projets en provenance du milieu autochtone et qui pourraient contribuer à lutter contre l'homophobie.

Depuis 2011, le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) n'a reçu aucun projet en provenance des milieux autochtones dans le cadre du programme Projets ponctuels autochtones. Dans la forme actuelle du programme, le SAA est tributaire des projets présentés par les communautés, en ce sens qu'il ne fait pas d'appel de projets relatif à la lutte contre l'homophobie. Cependant, le SAA a informé les différentes organisations autochtones de l'existence de sa mesure dans le cadre du Plan d'action. Ces organisations en ont également informé leurs réseaux respectifs. De plus, le SAA a mis sur pied un comité d'échange avec les organisations autochtones afin de mieux comprendre les enjeux vécus par les personnes LGBT autochtones.

Cette action a été réalisée à 0 %.

Action n° 55 – MSSS

Dresser un inventaire des ressources communautaires dont la mission globale vise à répondre aux besoins des personnes de minorités sexuelles et tracer le portrait des organismes communautaires pouvant contribuer à la lutte contre l'homophobie et au soutien des personnes de minorités sexuelles ou victimes d'homophobie.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a effectué l'inventaire prévu avec la collaboration des répondants au PSOC des agences de la santé et des services sociaux. Cet inventaire trace un portrait national et régional des organismes LGBT financés en vertu du PSOC. Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 38, un extrait a été réalisé pour répertorier les ressources pouvant venir en aide plus spécialement aux jeunes de minorités sexuelles. Le répertoire contient des ressources pour les différentes populations LGBT. Afin de s'assurer de mises à jour régulières, le MSSS a lié le répertoire accessible au public au *Répertoire des ressources en santé et services sociaux* réservé aux professionnels des lignes Info-Social et Info-Santé du MSSS. Des ajustements sont apportés régulièrement afin d'améliorer l'efficacité de son utilisation.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Orientation 4

Assurer une action concertée

Huitième objectif

Coordonner l'action des institutions publiques afin d'assurer la cohérence et la synergie des initiatives de l'ensemble des ministères et des autres institutions publiques pour contrer l'homophobie

Action n° 56 – MJQ

Mettre sur pied un comité de suivi interministériel qui veillera à ce que les orientations et les stratégies d'intervention des ministères relatives à la lutte contre l'homophobie s'harmonisent et puissent se traduire par une action intégrée et cohérente.

Le Comité de suivi interministériel a été formé en novembre 2011 et la première rencontre a eu lieu à Québec le 6 décembre 2011. Depuis, il a tenu 10 rencontres. À ce nombre, il faudrait ajouter les six rencontres du sous-comité sur la révision des règles de l'état civil concernant les personnes transsexuelles et transgenres tenues à l'été 2014.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Neuvième objectif

Encourager l'adhésion des instances locales et régionales et celle des autres partenaires afin d'obtenir la participation du plus large éventail d'acteurs sociaux aux efforts de lutte contre l'homophobie.

Action n° 57 – Tous

Diffuser le plan d'action dans l'ensemble des réseaux des ministères engagés dans le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016.

La Politique ainsi que le Plan d'action gouvernemental ont connu une large diffusion. Le ministère de la Justice, par exemple, les a diffusés dans son site Internet. Le MJQ y publie également l'ensemble de ses communiqués concernant la lutte contre l'homophobie.

Le MTESS a effectué une large diffusion en 2011-2012, tant à l'interne (intranet et présentations aux directions) qu'à l'externe (sites Internet de l'Action bénévole et du Réseau québécois de l'action communautaire autonome et présentation au forum des ressources externes en employabilité d'Emploi-Québec), ainsi que dans le Réseau des carrefours jeunesse-emploi. Le MEES a transmis une lettre électronique à ses partenaires des réseaux de l'éducation dès octobre 2011 afin de les informer du lancement du Plan d'action et des actions que le MEES s'est engagé à mettre en œuvre. Les fédérations sportives ont également été informées de l'adoption du Plan d'action. Au printemps 2012, le MIDI a créé

une page Internet consacrée à la lutte contre l'homophobie pour faire la promotion du Plan. Il a aussi distribué une note d'information à tous ses organismes partenaires afin de faire connaître le Plan d'action et ses principales actions. En novembre 2012, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a transmis le Plan d'action à ses directions régionales, les invitant à le diffuser dans leurs réseaux. Sept directions régionales ont fait une présentation de celui-ci à des partenaires. Le MSSS a transmis la Politique et le Plan d'action dans l'ensemble de son réseau, notamment aux répondants régionaux de différents programmes dans les agences de la santé et des services sociaux, ainsi qu'à de nombreux partenaires, qui ont été invités à le faire suivre dans leurs différents réseaux.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 58 – MAMOT

Sensibiliser les municipalités à l'importance de considérer les enjeux concernant la lutte contre l'homophobie.

Le MAMOT a diffusé un article concernant la Journée internationale contre l'homophobie en mai 2013 sur son site Web et en 2015 sur son intranet. Le 14 mars 2014, il a aussi diffusé, dans son site Internet et dans son intranet, un article sur la publication du *Guide sur les droits des personnes face à l'homophobie en milieu de travail* réalisé par le MTESS.

Aucune action de sensibilisation à l'importance de considérer les enjeux concernant la lutte contre l'homophobie n'a été réalisée depuis 2014.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 59 – MJQ

Mettre sur pied un bureau de lutte contre l'homophobie ayant pour mandat d'administrer un programme de lutte contre l'homophobie et de veiller à assurer une coordination dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016.

Le Bureau de lutte contre l'homophobie a été créé en septembre 2011. Sa mission consiste à :

- assurer la coordination dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016;
- assumer le rôle d'agent de liaison entre les différents groupes des communautés lesbiennes, gaies, bissexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT) et les ministères et organismes gouvernementaux;
- administrer le programme d'aide financière qui vise à soutenir des projets d'organismes communautaires contribuant à contrer les comportements et les attitudes homophobes ainsi qu'à favoriser une meilleure connaissance des besoins des personnes des communautés LGBT.

En 2015-2016, le Bureau a bénéficié d'un budget de fonctionnement de 200 000 \$. Il dispose de trois employés à temps complet.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Action n° 60 – MJQ

Procéder au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action.

Le MJQ rapporte les résultats annuels des ministères dans un tableau de bord. Pour les années 2011-2012 et 2012-2013, le Ministère a produit des bilans annuels. Ces bilans n'ont pas été diffusés. À partir de 2013-2014, le Ministère a pris l'initiative de présenter les résultats annuels aux organismes des communautés LGBT membres du Comité consultatif. Enfin, le MJQ a préparé le présent bilan quinquennal.

Cette action a été réalisée à 100 %.

Ensemble vers l'égalité sociale
L'unité dans la diversité

